



Conges de fin d'année 2008

Par **virginiek**, le **12/11/2008** à **19:45**

je travaille comme comptable dans une entreprise qui dépend de la métallurgie depuis de nombreuses années.
Je souhaite prendre en congés une semaine à Noël. Cela m'a été refusé alors que je n'ai pas de poste à responsabilité. (écritures de banque et rapprochements bancaires) . On m'autorise à prendre au plus 2 jours durant la période des semaines 52 et 01 de 2009.
Cela pour la clôture du bilan qui se fait désormais au 15 janvier .
Je n'ai aucune compensation financière.
Mon employeur est-il dans ses droits ? Avons-nous droit à des compensations ?